

20180801

Envoyé en préfecture le 09/07/2018 Reçu en préfecture le 09/07/2018 Affiché le 09. of 2018 ID: 031-213100357-20180705-20180801-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzeville-Tolosane dûment convoqué en date du vingt-huit juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents:

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHI, Didier BONHOMME, Irène

TARDIEU, Dominique LAGARDE, Nicole REULET

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Alain CREGO, Marie-José ANGLES, Bakhta

KELAFI, Olivier RENAULT, Jean-Pierre MAYER, Farida VINCENT, Claire MAYLIE,

Luca SERENI, et

Nicolas DRUILHE, Anghel-Cristian GHEORGHE jusqu'à 22h00.

Absents excusés :

Mesdames Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Christelle TURROQUE, Jérémie JAUZE, Jérémie JAUZE, Sandrine GAILLARD, Chrystel JEANPIERRE, Marie-Pierre

Messieurs Jean-Baptiste PUEL, Guillaume DEBEAURAIN, Michel BOUCHARDY,

Jean-Pierre HARDY

Pouvoirs:

Madame Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE à Monsieur François-Régis VALETTE

Madame Christelle TURROQUE à Monsieur Nicolas DRUILHE

Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI

Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Claudette SICHI Madame Sandrine GAILLARD à Madame Nicole REULET Madame Chrystel JEANPIERRE, à Madame Bakhta KELAFI

Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE Monsieur Guillaume DEBEAURAIN à Madame Irène TARDIEU Monsieur Michel BOUCHARDY à Madame Farida VINCENT Monsieur Jean-Pierre HARDY à Monsieur Jean-Pierre MAYER

Secrétaire de séance :

Madame Bakhta KELAFI

OBJET: REVISION DU PLU - CONVENTION SICOVAL

Monsieur Dominique LAGARDE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle la délibération en date du 04/07/2013 lançant la prescription de révision du PLU, Plan Local d'Urbanisme de la commune, PLU approuvé le 18/12/2007.

Monsieur Dominique LAGARDE informe que les services de la communauté d'agglomération du Sicoval seront sollicités pour assurer la conduite de la procédure de révision du PLII.

Pour ce faire, une convention entre la commune et la communauté d'agglomération du Sicoval devra être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte de confier cette mission au Sicoval et donne délégation à Monsieur le Maire d'Auzeville-Tolosane pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de services concernant la révision du PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane.

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus. Et ont signé les membres présents.